

Dans l'objectif de limiter le réchauffement climatique, la directive européenne, NZEB (Nearly Zero Energy Building) impose que tous les bâtiments construits à partir de 2020 aient un bilan énergétique proche de zéro.

Le standard passif a inspiré cette directive et existe depuis 1991. La certification CEPH : Concepteur/Conseiller Européen Bâtiment Passif (Passiv Haus en allemand), a pour objectif de certifier les professionnels à la conception de bâtiments passifs. « Savoir construire passif, c'est aussi pouvoir améliorer thermiquement tous vos bâtiments et optimiser les consommations et le confort pour le neuf et la réhabilitation. »



Un bâtiment passif, qu'est-ce c'est ?

Le Bâtiment Passif, souvent appelé « maison sans chauffage », repose sur un concept de **construction très basse consommation**, basé sur l'utilisation de l'apport de chaleur « passive » du soleil, sur une très forte isolation (des murs, des fenêtres, etc.), sur l'absence de ponts thermiques, sur une grande étanchéité à l'air ainsi que sur le contrôle de la ventilation.

RÉDUIRE DRASTIQUEMENT LES CONSOMMATIONS

Une maison passive consomme **90 % d'énergie de chauffage en moins** qu'une construction existante. Et 50 % de moins qu'une maison nouvellement construite selon la réglementation thermique actuelle (RT 2012). Quels que soient son mode de construction et sa situation géographique, une maison passive, avec tout le confort actuel, n'a **pas besoin de plus de 15 kWh par m² et par an** (soit 1,5 litre par m² et par an d'équivalent pétrole) **en chauffage**.

EURL La Maison Passive Prestations

880 577 044 00014 – APE 7010Z - Société à responsabilité limitée - N° de TVA
intracommunautaire : FR67880577044

47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL - Tel. 01 80 89 93 77 - info@lamaisonpassive.fr

Techniquement, un Bâtiment Passif, c'est : une isolation renforcée, des fenêtres dites « chaudes », une ventilation avec récupération de chaleur, l'étanchéité à l'air, la suppression des ponts thermiques, l'optimisation des apports solaires gratuits, ainsi que l'utilisation d'appareils peu gourmands en énergie. Le standard Bâtiment Passif est également applicable aux bâtiments existants dans le but de mettre en place un plan de rénovation énergétique ambitieux. **Financièrement**, le Bâtiment Passif est le meilleur compromis de construction entre coût global d'exploitation et investissement.

La RT 2020 approche à grand pas et, avec elle, l'échéance de la transition énergétique. Dans cette optique, le gouvernement français s'est engagé à :

- Diminuer de 30 % la consommation d'énergie fossile en 2030
- Réduire la consommation d'énergie finale de 50% à l'horizon 2050

Cette baisse des consommations ne peut être tenue que si le premier poste des consommations énergétiques, le bâtiment, s'engage dans une voie de sobriété énergétique.

Le Bâtiment Passif apparaît donc comme la voie incontournable de la sobriété énergétique, comme l'a souligné l'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et Techniques du parlement français : *« le label de la Maison passive (Passivhaus) s'impose comme un standard de référence en Europe. [...] Il pourrait être dès lors prudent de reconnaître ce label comme une modalité de la réglementation thermique française : le passif s'impose comme le standard de demain ».*

Notre certification s'inscrit pleinement dans cette voie, en permettant à des candidats de se positionner en tant qu'experts du bâtiment passif.

Extrait [Rapport de l'OPCEST\(Assemblée Nationale \) la construction passive doit devenir le mode de construction de 2020](#)

La maison passive sera la maison de demain. Donnons-nous les moyens de répondre à ce défi.

Les recommandations de ce rapport doivent être prises en compte dans la future loi sur la transition énergétique, car le secteur du bâtiment constitue l'un des principaux gisements pour permettre à la France de respecter ses engagements pour relancer l'économie après la crise, pour créer 300 000 emplois, pour nous donner des avantages compétitifs en développant la recherche, l'innovation.

EURL La Maison Passive Prestations

880 577 044 00014 – APE 7010Z - Société à responsabilité limitée - N° de TVA intracommunautaire : FR67880577044

47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL - Tel. 01 80 89 93 77 - info@lamaisonpassive.fr

Les perspectives d'emplois sont donc bien là, comme le confirme la récente enquête menée par L'APEC où les métiers liés à conception de bâtiment passif font partie des métiers émergents.

Avec un objectif de division par quatre des émissions de CO2 d'ici 2050, selon l'Apec l'enjeu environnemental est « particulièrement structurant. Dans la mesure où il représente 44 % des consommations énergétiques françaises et qu'il émet plus de 123 millions de tonnes de CO2, le secteur du bâtiment est un domaine clé dans la lutte contre le réchauffement climatique³. De même, avec la hausse des prix de l'énergie et d'une partie des matières premières, l'enjeu économique est prégnant pour le secteur. »

Parmi les compétences demandées :

Avoir une très bonne maîtrise du Pack Office et si possible de VBA, connaître des langages de programmation et de calculs techniques (Python, Matlab, etc.), connaître un ou plusieurs référentiels d'évaluation du comportement environnemental des bâtiments (HQE®, BREEAM, WELL, LEED), avoir une bonne connaissance des systèmes énergétiques et procédés thermiques et mécaniques...

Les profils les plus demandés sortent d'écoles d'ingénieur avec une spécialisation dans l'énergie industrielle ou environnementale, le génie thermique ou le bâtiment durable.

80% des offres d'emploi proposent un salaire brut annuel situé entre 33 et 48 000 euros (10% sont au-dessus et 10% en-dessous de ce salaire). Le nombre d'offres pour ces postes a explosé : +42% entre 2016 et 2018.

L'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte met l'accent dans son rapport de 2015 d'une nécessaire montée en compétences des professionnels du bâtiment sur les points suivants :

Utilisation de nouveaux matériaux, techniques de construction et d'isolation pour assurer l'étanchéité à l'air et à l'eau, l'installation de nouveaux matériels performants (chaudières, outils intelligents), et le développement de nouvelles technologies.

L'ensemble de ces compétences entraîne de fait une nouvelle organisation du travail et notamment l'analyse en amont de l'impact environnemental et la maîtrise des performances énergétiques des bâtiments.

La personne certifiée CEPH (Concepteur/Conseiller Européen Bâtiment Passif), possède l'ensemble de ces compétences.

EURL La Maison Passive Prestations

880 577 044 00014 – APE 7010Z - Société à responsabilité limitée - N° de TVA intracommunautaire : FR67880577044

47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL - Tel. 01 80 89 93 77 - info@lamaisonpassive.fr

Enfin, la certification CEPH peut être exigée ou être un élément d'appréciation des entreprises répondant à des appels d'offres concernant des projets de bâtiments passifs :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Se référer à l'article 7.1 du RC-présentation des Plis et l'article 3.7 du RC - co-traitance.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Pour l'architecte : inscription à l'ordre des architectes, justifiée par une copie de l'inscription valide pour l'année en cours. Pour les bureaux d'études, entreprises de travaux, et exploitants-mainteneurs, toutes les compétences exigées spécifiées à l'article 3.7 du Règlement de consultation et nécessaires au projet devront être justifiées notamment par : certificat de qualification professionnelle OPQIBI ou OPQTECC, ou tout moyen de preuve équivalent. De plus, les 4 documents ci-dessous sont à fournir pour au moins un membre de l'équipe : - Diplôme Concepteur / Conseiller Européen Passivhaus (CEPH), de préférence l'architecte- Certificat de formation logiciel PHPP (ou équivalent), ou tout moyen de preuve équivalent, - Attestation ou certificat de formation au commissionnement IPMVP (ou équivalent) ou tout moyen de preuve équivalent,- Attestation de formation ou équivalent justifiant de la participation à une ou plusieurs formations transversales liées à la construction durable pour une durée totale équivalente à 5 jours minimum.

Source : [Marché public global de performance pour la reconstruction du collège Louis Issaurat, 94 – CRETEIL, marchesonline.com, mise en ligne : 15/07/2020.](#)

II.1.4) Description succincte : Mission d'AMO Energie-Environnement pour la construction du futur siège de la Métropole Grenoble-Alpes Métropole. Les prestations comportent une partie à prix forfaitaire et une partie à prix unitaires. Les candidats doivent se présenter pour cette consultation sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études avec une compétence spécifique dans les domaines suivants :- Bureau d'études énergie-environnement spécialisé bâtiments très basse consommation et Passivhaus ; fournir avec l'offre le diplôme Ceph du spécialiste Passivhaus pour le suivi du projet ; - Acousticien

Source : [Mission d'AMO Energie-Environnement pour la construction du futur siège de la Métropole Grenoble-Alpes Métropole, 38 - GRENOBLE ALPES METROPOLE, marchesonline.com, mise en ligne : 09/06/2020.](#)

La valeur d'usage de cette certification est donc bien réelle, car cette certification est recherchée par les maîtres d'ouvrages.

EURL La Maison Passive Prestations

880 577 044 00014 – APE 7010Z - Société à responsabilité limitée - N° de TVA intracommunautaire : FR67880577044

47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL - Tel. 01 80 89 93 77 - info@lamaisonpassive.fr